

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jonathan-fyfe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8d0e866757c96b9f405c6800>

Date d'obtention : 2021-06-08 17:28:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Prendre le temps de lire l'aide mémoire.
- 2- Prendre le temps de faire les questionnaires avec les élèves concernés.
- 3- Référé la situation à la police.
- 4- Faire les interventions nécessaires en cas de besoins.
- 5- Communiquer adéquatement l'information avec les différents intervenants concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de toujours se référer à l'aide mémoire afin de remplir les documents nécessaires à l'intervention.

L'aide mémoire nous permet de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant.

L'aide mémoire permet également de référer les situations à la police pour le programme de sensibilisation en cas de besoin.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'on doit confisquer un cellulaire lors d'une situation où l'élève fait preuve de malveillance. Je m'attends à de la résistance de sa part.